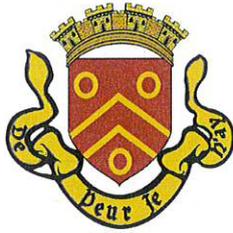


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2023/26

Date d'envoi de la convocation : 4 mai 2023

Date d'affichage de la convocation : 4 mai 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 11 mai 2023, sous la présidence de Valérie GIRAUD, Maire.

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, M. SOTHIER, M. SCHWOB, M. LEGAL, M. RANEBI, Mme PILLON, Mme BAILLON, M. DURAND, Mme COHEN, M. LECLERC, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT. Mme KLINGELSCMITT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LAURENT WILCYNSKI, pouvoir à Mme GIRAUD ; M. GRANDJEAN, pouvoir à M. CHOTARD ; Mme SAVIN, pouvoir à Mme LAMY ; Mme PIN, pouvoir à M. ROUVIER ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme MAGAUD ; Mme MONNIER, pouvoir à M. HELOIRE ; M. FOUGERE, pouvoir à M. SOTHIER ; M. MICHAUD, pouvoir à M. SCHWOB ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

Absente Mme PARENT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 19

Représentés : 9

Votants : 28

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Cécile BAILLON est désignée comme secrétaire de séance.

Convention de partenariat pour le recrutement d'un intervenant social en gendarmerie pour l'accompagnement des personnes victimes de violences intrafamiliales

Rapporteur : Mme LAMY

Annexe : projet de convention (annexe 8)

Depuis l'année 2017, la Ville de Genay est partenaire financier d'une action intitulée « intervenant social en commissariat et en gendarmerie » (ISCG) portée par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

Cette action permet le co-financement d'un poste de travailleur social salarié par le CIDFF et intervenant au sein du commissariat de Villefranche-sur-Saône, de la brigade de gendarmerie de Belleville-sur-Saône et de la brigade de gendarmerie de Neuville-sur-Saône afin d'accueillir les personnes victimes de violences intrafamiliales.

Plus précisément, et comme le prévoient les textes en vigueur, les missions des ISCG sont les suivantes :



- Accueillir, écouter, soutenir les personnes rencontrant des difficultés psycho-sociales aussi bien les victimes que les auteurs, les mineurs que les majeurs.
- Préparer les victimes au dépôt de plainte et accompagnement potentiel à la plainte.
- Relais au sein du commissariat, et avec les instances judiciaires et médico-sociales.
- Intervention sociale de proximité selon la situation de crise, voire d'urgence
- Participation au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation

Les interventions de l'ISCG sont réparties entre les trois sites, et ses permanences ont lieu 3 demi-journées par semaine à la brigade de Neuville-sur-Saône. Celles-ci sont ouvertes aux Ganthaines et Ganathains.

A titre d'information, pour l'année 2021, sur les 61 personnes suivies par l'ISCG au sein de la brigade de Neuville, 14 étaient Ganathaines.

Aujourd'hui, à l'initiative conjointe du CIDFF et des services de l'Etat il est proposé de signer une convention triennale de partenariat autour de ce projet qui vise à :

- "institutionnaliser" la participation financière de chaque partenaire
- inscrire dans le temps cette participation financière
- maintenir une qualité et un niveau de service

Pour rappel, la participation financière de la commune de Genay s'élève depuis 2017 à 5500€. La convention prévoit le maintien de ce niveau de participation

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention telle que proposée et annexée à la présente délibération,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes afférents à cette convention et ce pour la durée de celles-ci,**
- **DIT que les crédits seront prévus au budget de chaque exercice.**

VOTE	Pour	28	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

*Pour Extrait Conforme,
 Le Maire, Valérie GIRAUD*



*Acte certifié exécutoire après
 - transmission en Préfecture le 15 mai 2023
 - publication sur le site internet de la Ville le 15 mai 2023*